

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 février 2020  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-René CORNIC**

**N° 8**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/02/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020  
(accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'un avenant au contrat de concession du réseau Herminéo**

**Signature d'un avenant n°20 au contrat de concession pour modifier le catalogue  
tarifaire.**

\*\*\*

Axione délégataire du réseau de fibre optique Herminéo sollicité la validation d'un nouveau catalogue tarifaire à destination des fournisseurs d'accès clients du réseau.

Cette évolution tarifaire concernant :

- l'introduction d'une visite terrain systématique lors du déploiement de la fibre chez un client final. Cette visite permet d'éviter le déploiement non conforme de la fibre, dont la livraison est ensuite refusée, ce qui peut entraîner des délais de raccordement supplémentaires pour le client final. Cette visite terrain est financée par une facturation, de frais d'accès au service pour le déploiement en desserte interne qui seront supérieurs à 30 ml ;
- l'amélioration du parcours client, par la suppression de l'étape de validation zonage qui détermine le montant des frais d'accès au service. Ce zonage sera défini par parcelle et ne nécessitera donc plus de validation interne au sein d'Axione ;
- les demandes d'étude de sécurisation du réseau (par le déploiement d'un second réseau distinct raccordant une entreprise) seront facturées, si aucune commande de lien n'intervient dans les 3 mois suivant l'étude.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°20 à la convention de concession avec Herminéo.